



Note de cadrage

Quinzaine de la parentalité
du 1er au 15 juin 2024



Préambule

Depuis 2019, la Caf de l'Isère avec l'appui de l'ensemble de ses partenaires organise La quinzaine de la parentalité. Les objectifs sont de donner de la visibilité aux nombreuses actions et initiatives qui, au quotidien, sont de proposer aux familles, aux parents, un soutien et un accompagnement dans leur rôle et ainsi faciliter la qualité des relations au sein de la cellule familiale.

Lors de l'édition 2023, 238 manifestations se sont déroulées en Isère, répondant notamment aux préoccupations des parents sur des sujets variés comme le numérique et les écrans, le jeu, l'alimentation, la prévention des risques domestiques, la sexualité, le harcèlement, les loisirs, le répit parental...

La satisfaction des parents et des partenaires, et forte des expériences passées, la Caf de l'Isère s'engage pour une 5ème édition et propose la mise en lumière, la promotion des actions et services dédiés aux parents.

La quinzaine de la parentalité n'a pas vocation à financer une politique territoriale, mais propose la mise en lumière des actions et services par une programmation cohérente d'actions faisant la promotion des services dédiés aux parents tout au long de l'année, pour faciliter l'exercice de la fonction parentale.

En lien avec la stratégie nationale du Soutien à la Parentalité, les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles et les axes définis dans la Convention d'Objectifs et de Gestion, la Caf de l'Isère souhaite perdurer la mise en œuvre de cet événement avec 3 principes :

- ❖ Structurer la politique de Soutien à la Parentalité au niveau départemental et local sur la base d'actions annuelles avec et pour les parents incluant la quinzaine de la parentalité,
- ❖ Favoriser la construction d'un parcours pour les familles, allant de la « simple information » à la possibilité de participer à des actions ou bénéficier de services spécifiques, tout au long de la vie de parent,
- ❖ Porter une démarche pro-active vers les parents les plus invisibles et les plus vulnérables.

Vous souhaitez participer à la “quinzaine de la parentalité” en Isère, en proposant une action ou une manifestation visant à rendre lisible et valoriser les actions et services au bénéfice des parents, de votre territoire, en leur organisant à cette occasion des temps conviviaux d'échanges et d'animation, ce cahier des charges vous apportera toutes les informations nécessaires pour nous proposer vos projets.

1 - Objectifs de la quinzaine de la parentalité

- ✓ Proposer un événement départemental à l'attention des parents coordonné à l'échelle du département sur une durée de 15 jours
- ✓ Mettre en lumière et valoriser les offres de services dans le domaine du soutien à la parentalité

2 - Les publics ciblés

Les parents d'enfants de 0 à 18 ans

3 - Les modalités

La période, les jours et horaires :

Les actions devront se dérouler entre le **1^{er} et le 15 juin 2024**. La Caf de l'Isère a choisi cette période proche de la journée mondiale des parents de l'ONU, qui a lieu le 1er juin chaque année. Cette Journée mondiale reconnaît le rôle essentiel des parents dans l'éducation, l'épanouissement et la protection des enfants.

Il est important que les jours et horaires des actions proposées dans la quinzaine soient adaptés aux contraintes des parents : en soirée, en demi-journée, ou en journée.

La forme :

Conférence-débat, groupes d'échanges thématiques, expositions, projections, théâtre forum, spectacle, table ronde, animations parents-enfants ou parents seuls, atelier, stand d'information, jeu thématique...

Les lieux :

Tous les secteurs du département.

4 - Les thématiques

Un des axes de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 fait état que « les parents de pré-adolescents/adolescents restent insuffisamment soutenus alors même que deux parents sur cinq jugent difficile l'exercice de leur rôle en particulier au moment de l'adolescence ». Les acteurs de terrain font part des difficultés de faire venir le public dans leur service, dans leur structure. Les parents connaissent peu ou pas les structures, associations intervenant dans le champ de la pré-adolescence, l'adolescence. **Nous vous proposons pour cette année, la thématique fil rouge :**

« Parents / ados : mode d'emploi ? »

Cette thématique fil rouge est proposée afin :

- D'aborder différents sujets comme l'alimentation, les écrans, la confiance en soi, l'orientation scolaire, les dangers, les formes d'addiction, la crise d'adolescence, le harcèlement scolaire, la santé mentale ou encore le répit parental.

- De maintenir le lien parent ados quel que soit la situation comme lors d'une séparation due à divorce ou une incarcération.
- De penser les actions de prévention sur la période de l'adolescence auprès des parents de plus jeune enfants (car c'est dans la petite enfance que ce joue aussi les choses)
- De (re)positionner la place des parents (la place du père) durant cette période fragile, difficile pour ce public, les aider à avoir des clés pour mieux comprendre son pré ado, son ado.

Ces projets seront prioritaires pour la mise en valeur dans le programme de la quinzaine.

D'autres thématiques, sous-thématiques peuvent être également support pour vos actions, car elles sont en lien avec nos axes prioritaires pour le développement d'offre de service aux parents.

- Devenir parents,
- La petite enfance,
- L'enfance,
- Les événements fragilisant : la séparation, le décès, la maladie, le handicap, l'insertion professionnelle, la précarité...
- Des thématiques transversales : le numérique, la scolarité, la culture...

5 - La construction opérationnelle

Le projet doit émaner d'une association, d'une collectivité, d'un collectif de parents.

Il doit être présenté de façon synthétique à partir des documents joints en annexe (dossier de candidature et tableau récapitulatif), informant sur la nature de l'action, les objectifs, la thématique, le public... Le personnel intervenant (salarié de la structure, bénévoles, prestataires etc..) doit respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.

6 - Les critères de sélection :

- la pertinence du thème et des actions proposées
- la prise en compte de la place du parent comme cible principale de l'action de promotion
- la mobilisation des acteurs locaux, de la cohérence et de l'articulation sur le territoire
- le niveau de précision d'élaboration du projet
- la durée globale du projet présenté : action ponctuelle pour la quinzaine ou action au long court dont une partie se déroulera pendant la quinzaine
- un budget adapté
- la valorisation des mises à disposition, de personnels ou de locaux

7- Le budget et le financement

Le budget est indiqué à titre indicatif pour nous permettre d'évaluer le coût des actions proposées.

Le budget doit être adapté à l'ampleur du projet en détaillant les dépenses et les recettes.

Le dossier de candidature n'est pas un dossier de demande de financement mais pour apparaître dans le programme général.

La Caf de l'Isère pourrait être amenée à co-financer les actions par le Fond national parentalité si elles entrent dans le champ du Réaap.

Pour être financées les actions quinzaine devront s'inscrire dans la continuité d'actions des années antérieures ou être intégrées au projet déposé dans le cadre de l'appel à projet Réaap 2024 sur la plateforme ELAN du 15 décembre 2023 au 2 février 2024 (cf Appel à projet et charte nationale de la parentalité).

Dans ce cadre-là, les actions portant sur la thématique fil rouge de la Quinzaine de la parentalité "parents / ados : mode d'emploi ?" seront prioritaires pour un soutien financier.

Les associations composées exclusivement de parents bénévoles pourraient prétendre à un soutien exceptionnel de la Caf de l'Isère pour une action qu'ils souhaiteraient déposer dans le cadre de la quinzaine en effectuant une demande de subvention qui sera soumise au conseil d'administration de la Caf de l'Isère.

Pour les autres structures, services ou associations œuvrant dans le champ du soutien à la parentalité, bénéficiant d'une prestation de services ou autres financements de la Caf de l'Isère, le soutien se situera sur la promotion à travers la communication pour les actions retenues dans le cadre de la programmation de cet événement.

8- Les supports de communication

La Caf de l'Isère vous transmettra si votre candidature est retenue, un kit de communication pour que vous puissiez développer une communication de proximité et adaptée à vos actions.

La réalisation du kit de communication est assurée et prise en charge par le service communication de la Caf de l'Isère, sur la base du visuel commun spécifique labelisant les actions retenues et soutenues par la Caf de l'Isère dans le cadre de la Quinzaine de la Parentalité, et d'éléments de langage pour communiquer.

Ce kit vous permettra de réaliser à votre convenance dépliant, invitation, flyer...

Une charte d'utilisation vous sera également transmise, précisant notamment votre obligation à transmettre à la Caf de l'Isère l'ensemble des éléments de communication concernant les actions développées pour la quinzaine, avant le démarrage de toutes actions.

Selon vos actions de communication, il conviendra pour :

- les supports tels que affiches, flyers de les transmettre au secrétariat des interventions sociales à l'adresse suivante : interventions-sociales@caf38.caf.fr précisant en objet « Quinzaine de la parentalité – communication ».
- vos communiqués de presse de les transmettre au service communication à l'adresse suivante : communication.cafisere@caf.cnafmail.fr précisant en objet « Quinzaine – communiqué de presse »

La Caf de l'Isère communiquera globalement sur l'évènement via le site caf.fr en établissant un programme des actions proposées, renvoyant les familles vers les partenaires locaux.

9 - L'évaluation

Les acteurs locaux s'engagent à évaluer l'impact des actions proposées auprès des parents participants, à partir du questionnaire prévu pour les familles à cet effet que la Caf met à votre disposition pour procéder au bilan des actions.

Le référent de l'action est chargé d'en faire le retour par mail à l'attention du Pôle Parentalité quinze jours au plus tard après la fin de l'action. Celui-ci permettra à la Caf de l'Isère de préparer la prochaine édition.

Les éléments sont à retourner à l'adresse suivante :

interventions-sociales@caf38.caf.fr précisant en objet « Quinzaine de la parentalité – bilan ».

10 - Vos engagements

En candidatant pour participer à la Quinzaine de la Parentalité vous vous engagez à :

- Proposer des actions sur la période proposée par la Caf de l'Isère, sur des temps adaptés pour les familles
- Veiller au caractère universel, laïque, et neutre des actions proposées
- Utiliser les supports de communication transmis par la Caf de l'Isère et à respecter la charte d'utilisation
- Adresser les éléments de bilan tel que prévu par la Caf de l'Isère

11 – Le calendrier

Lancement de la Démarche et appel à candidature : Décembre 2023

Transmission de la proposition d'action par mail : au plus tard le 15 mars 2024

Retour des fiches bilans : au plus tard le 5 juillet 2024

12- Le dépôt de candidature

Les dossiers de candidature sont à adresser complétés et signés avant le 15 mars 2024 exclusivement par mail à l'adresse suivante : interventions-sociales@caf38.caf.fr

NB : un tableau récapitulatif des actions est en remplir. Celui-ci sera intégré dans le programme de la quinzaine.

Les décisions :

Les actions retenues pour la quinzaine de la parentalité feront l'objet d'une décision de la Direction de la Caf de l'Isère.

Un mail sera adressé à chaque porteur précisant la décision ainsi que le kit de communication.

Contacts :

Marlène Garcia
Conseillère Technique Parentalité
Tel. 04 76 20 61 81

Pour toutes difficultés particulières, prendre contact par mail auprès du Pôle parentalité : Marlène Garcia - Conseillère Technique Parentalité à l'adresse suivante : interventions-sociales@caf38.caf.fr en indiquant en objet : « Evènement parentalité ».